



FEDERATION FRANÇAISE DE VOILE  
LIGUE LANGUEDOC ROUSSILLON DE VOILE

# AVIS DE COURSE

**Trophée Voile Claude Latruffe 28 et 29 avril 2012**  
**Thau en R70 30 avril et 1 mai 2012**  
**National FUN 28 avril au 1 mai 2012**

**MARSEILLAN (Etang de Thau)**



Organisée par :

**Les Voiles Marseillanaises**

**3 Quai de Toulon- 34340 MARSEILLAN – Tél /Fax 04.67.90.73.91**

**Email : [lymvoiles@orange.fr](mailto:lymvoiles@orange.fr)**

**Fédération Française de Voile : C.34051 Ligue Languedoc Roussillon : n° 10**  
**Jeunesse et Sports : S-14-2006**

## AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2009-2012

### 1. REGLES

*La régata sera régie par :*

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux,
- 1.4. les règles de classe HN France,
- 1.5. Les règles de classe pour les classes concernées
- 1.6. la partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- 1.7. les RSO quand elles s'appliquent,
- 1.8. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière .

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux des classes monotypes FUN et R70 et/ou aux bateaux du système à handicap HN France.
- 3.2. Le nombre maximum de bateaux admis est fixé à [Sans objet ].
- 3.3. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à LVM au plus tard le 28 avril 2012.
- 3.4. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs,
  - si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée,
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité,
  - le certificat de jauge ou de conformité,

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
[HN]	10 euros+10 euros
[R70]	15 euros
[FUN]	100 euros

### 5. PROGRAMME

- 5.1. Confirmation d'inscription :  
 Jour et date 28 avril 2012 de 9h30 à 13h
- 5.2. Jauge et contrôle :  
 [sans objet]
- 5.3. Jours de course :

<i>Date</i>	<i>Heure du 1<sup>er</sup> signal d'avertissement</i>	<i>Classe(s)</i>
[28 avril]	[15 h 30]	[FUN]
[28 avril]	[15 h 45]	[HN]
[29 avril]	[11 h 15]	[FUN]
[29 avril]	[11 h 30]	[HN]
[30 avril]	[10 h 00]	[FUN et R70]
[1 <sup>er</sup> mai]	[10 h 00]	[FUN et R70]

## 6. JAUGE

Les voiliers devront arriver avec leurs voiles jaugées, des contrôles inopinés pourront avoir lieu.

## 7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- [disponibles à la confirmation des inscriptions le 28 avril 2012
- [affichées selon la Prescription Fédérale].

## 8. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants :

- Samedi 28 avril : [Parcours construit] pour une course
- Dimanche 29 avril : [Parcours côtiers] pour une course
- Lundi 30 avril : [Parcours construits] pour courses à suivre,
- Mardi 1<sup>er</sup> mai : [Parcours construits] pour courses à suivre, jour de réserve.

## 9. SYSTEME DE PENALITE

9.1. Pour les classes suivantes Fun et R70 les 30 avril et 1 mai, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9.2. **Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2**

Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

## 10. CLASSEMENT

10.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de :

- 10.1.1. National FUN : [2]
- 10.1.2. HN : [1]
- 10.1.3. R70 : [2]

10.2. Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur **distance** avec application du CVL.

10.3. Si le système de classement utilisé est autre que le Système de Points à Minima de l'Annexe A, le préciser ici [Sans objet].

## 11. PLACE AU PORT

Renseignements sur l'emplacement au port voir sur place

## 12. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 13. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 14. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : [A discrétion de l'Organisateur]

## 15. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

## 16. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

## 17. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter Christian 0612772387  
[c.vila34@gmail.com](mailto:c.vila34@gmail.com)